



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan de transformation et d'investissement pour la Corse

Signature du contrat de projets avec la ville de Corte



[Dossier de presse](#)

Vendredi 3 décembre 2021



PRÉFET DE CORSE

Liberté
Égalité
Fraternité

[Le plan de transformation et d'investissement pour la Corse \(PTIC\),](#)

[Le plan de transformation et d'investissement pour la Corse \(PTIC\), annoncé en 2018, prend la relève du plan exceptionnel d'investissement PEI](#)

Dans son discours à Bastia le 7 février 2018, le Président de la République a annoncé un Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse, se substituant au Programme Exceptionnel d'Investissement dès 2021. L'objectif de ce plan est d'accompagner des projets structurants pour la Corse.

Extrait du discours du PR (Bastia le 7 février 2018) : « *Il nous faut d'ores et déjà préparer l'après-2020, et je vous propose que nous préparions ensemble un plan d'accompagnement de la Corse pour forger l'avenir de l'île dans le bassin méditerranéen. L'élaboration de ce plan sera pilotée par le préfet de Corse et suivie au niveau gouvernemental... nous devons collectivement travailler aux priorités sectorielles, nous devons aussi sans doute définir des règles de gestion plus simples, plus rapides, plus proches du territoire, permettant de répondre aussi à des demandes qui peuvent émaner de collectivités territoriales de tout ordre, de communes qui ont besoin de porter des projets concrets.* »

[Elaboration du PTIC](#)

Fin 2019, un diagnostic stratégique territorial commun au PTIC et à la nouvelle génération de contrat de plan Etat-région 2021-2027, a été établi en tenant compte du bilan du PEI.

Sur cette base, complétée par les contributions de la collectivité de Corse, des autres collectivités locales et de la CCI de Corse, a été établi un premier recensement des opérations d'investissement susceptibles d'intégrer le plan en appréciant leur caractère structurant, leur faisabilité et leur soutenabilité.

Le Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse, se décline ainsi dans **une stratégie d'investissement** autour de trois grands axes principaux :

- le développement et l'aménagement des principaux pôles urbains de l'île,
- la modernisation et le développement des grandes infrastructures de transport,
- l'amélioration de la résilience du territoire dans un objectif de développement durable.

Durant le premier semestre 2021, un travail approfondi avec les collectivités du bloc communal a ainsi abouti à la signature de six « déclarations d'intention » listant les projets retenus et leur montant total estimé :

- avec le maire d'Ajaccio, président de la CAPA, le 4 mars 2021,
- avec le maire de Bonifacio, le 19 mars 2021,
- avec le maire de Porto-Vecchio, le 30 mars 2021,

- avec le maire de Bastia et le président de la CAB, le 26 avril 2021,
- avec le maire de Corte, le 26 avril 2021,
- avec le maire de Calvi, le 9 juillet 2021.

Elles constituent autant d'accords de partenariat pour soutenir la réalisation de projets urbains structurants (aménagement, habitat, mobilités, équipements...) qui y sont listés. Elles offrent ainsi une visibilité aux collectivités territoriales dans la conduite de leurs projets ainsi qu'un cadrage des modalités de leur mise en œuvre, leur assure le soutien de l'Etat (financier et en ingénierie), sans fixer, à ce stade, de taux de financement arrêté.

Les investissements listés, relevant du bloc communal, représentent environ la moitié du coût total de projets de la maquette prévisionnelle du PTIC.

Dans le prolongement de la dynamique impulsée avec les collectivités communales, le préfet de Corse a proposé au président du conseil exécutif de Corse de fixer, ensemble, le contenu du plan pour les investissements relevant de la collectivité de Corse en tant que maître d'ouvrage d'opérations d'investissement, mais aussi celle de ses offices, agences et concessionnaires.

Pour ce faire, la préparation d'un **accord de méthode** a été proposée par l'Etat pour confirmer les différents domaines d'intervention : les infrastructures portuaires et aéroportuaires, mais aussi ferroviaires et routières, le domaine de l'eau, voire d'autres à définir d'un commun accord sous réserve qu'ils recouvrent des opérations structurantes pour le territoire. Ce protocole permettrait d'entamer avec la collectivité de Corse la mobilisation de la seconde moitié des crédits de l'Etat consacrés au PTIC, et de donner une visibilité à moyen terme sur les investissements à soutenir.

A l'image de ce qui a pu être fait avec les collectivités communales, il s'agirait ensuite de décliner l'accord de méthode territorial dans des **contrats thématiques** dans chaque grand domaine d'investissements, venant donner une visibilité à moyen terme sur les investissements soutenus, et intégrant la question du modèle économique des opérations, dès lors qu'elles revêtent un caractère industriel ou commercial.

Enfin, afin d'assurer un suivi partagé de la mise en œuvre globale du PTIC, le préfet de Corse a proposé au président du conseil exécutif de Corse de mettre en place prochainement un **comité de suivi** avec la Collectivité de Corse et les représentants du bloc communal.

[Déclinaison des déclarations d'intentions en contrats de projets](#)

Les opérations inscrites au PTIC les plus simples, à phase unique, donneront lieu directement à des décisions d'octroi de subvention de l'Etat au titre du PTIC.

Cela a par exemple d'ores et déjà été le cas pour plusieurs opérations : l'une à Bonifacio ayant abouti à la mise en place de coffres de mouillage écologiques pour les navires de grande plaisance, et l'autre à Ajaccio pour lancer les études relatives au ré-ensablement envisagé de la plage Saint-François, le tout à hauteur de deux millions d'euros de crédits de l'Etat.

Les opérations inscrites au PTIC relevant du bloc communal sont toutefois pour beaucoup conduites dans le cadre de « **contrats de projet** », dans une **logique d'appui en ingénierie aux collectivités** qui intégrera les aspects réglementaires, opérationnels et financiers.

Ce sera en général le cas des opérations complexes présentant plusieurs phases dans le temps, appelées à évoluer en fonction des études à mener préalablement. L'engagement financier de l'Etat y sera confirmé phase par phase, au regard des conclusions des études et travaux conduits au fur et à mesure, dans une logique d'accompagnement des maîtres d'ouvrage.

Il est à noter également que l'intervention financière de l'Etat dans ce cadre, tiendra notamment compte des modèles économiques des opérations à caractère industriel ou commercial, et des recettes nettes attendues afin de fixer le juste niveau des subventions accordées par l'Etat, au regard du déficit de financement de chaque opération.

Compte tenu de la complexité de ces projets, le maître d'ouvrage informera régulièrement les services de l'Etat de l'avancement du projet et des modalités de valorisations des réalisations.

Chaque projet contractualisé est piloté par un comité de pilotage dédié se réunira chaque année pour s'assurer de la bonne cohérence des opérations et de leur évaluation. Il associera l'Etat et les signataires du contrat de projet.

Aménagements urbains de revitalisation du centre-ville de Corte

Une opération programmée de rénovation de l'habitat a été lancée en 2015 et a permis de répondre à un certain nombre d'enjeux. La collaboration entre la commune et l'État s'est renforcée en 2021 avec la contractualisation au programme « Petite Ville de Demain » et le lancement d'une nouvelle opération programmée de rénovation de l'habitat. Ces deux programmes ont été formalisés à travers la rédaction d'une convention cadre d'opération de revitalisation du territoire (ORT) signée le 26 avril 2021.

À travers la dynamique impulsée, la ville de Corte réaffirme son souhait de revitaliser son centre-ville dans une stratégie d'amélioration du cadre de vie des cortenais et de prise en compte des enjeux sociaux et écologiques.

Les signataires du contrat sont :

- l'Etat représenté par le préfet de Corse ;
- la ville de Corte, représentée par son maire.

Le contrat de projet signé aujourd'hui porte sur la première phase : projet urbain, études pré-opérationnelles, réhabilitation de la friche de Chabrières

Montant total HT de l'investissement visé dans la phase 1 : **3 404 854 €**

Taux de financement par l'Etat : **43,7 %**

Montant maximum de la subvention : **1 490 763 €**

dont subvention au titre des crédits Etat PTIC : 675 351 € (auxquels s'ajoutent des crédits France relance et DETR).

D'autres phases succéderont à la phase présentement contractualisée, en fonction de la maturation des opérations à consolider, dont le coût total estimé dépasse 21 M€.